

COMMUNE DE PLEUVEN-Accueil de Loisirs

Note d'information sur les tarifs modulés

A compter du 1^{er} janvier 2012, la tarification de l'accueil de loisirs à la Maison des Enfants et des Loisirs de Pleuven change.

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales du Sud-Finistère, la Mairie de Pleuven a décidé la mise en place de tarifs modulés suivant les revenus de la famille, pour l'accueil des loisirs des mercredis et des vacances scolaires.

TABLEAU COMPARATIF DES ANCIENS TARIFS ET DE LA NOUVELLE TARIFICATION ALSH

Habitants de PLEUVEN

		ANCIENS TARIFS	Revenus de 0 à 1583 €	De 1584 à 2110 €	De 2111 à 2638 €	De 2639 à 3166 €	De 3167 à 4221 €	De 4222 à 5277 €	Plus de 5278 €
1 ^{er} ENFANT	JOURNEE	12,75	5,15	7,21	8,75	10,28	10,79	12,85	13,88
	1/2 JOURNEE SANS REPAS	6,38	2,58	3,61	4,38	5,14	5,40	6,43	6,94
2 ^{ème} ENFANT	JOURNEE	11,48	5,15	7,21	8,75	10,28	10,79	12,85	13,88
	1/2 JOURNEE SANS REPAS	5,74	2,58	3,61	4,38	5,14	5,40	6,43	6,94
3 ^{ème} ENFANT	JOURNEE	10,02	5,15	7,21	8,75	10,28	10,79	12,85	13,88
	1/2 JOURNEE SANS REPAS	5,10	2,58	3,61	4,38	5,14	5,40	6,43	6,94